

CONDITIONS DE PARTICIPATION WBDM
STAND COLLECTIF EN UNION EUROPEENNE

-

ANNEXE 2

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION
STAND COLLECTIF AU SALON MAISON&OBJET PARIS – JANVIER 2026

Je soussigné.e

Entreprise/Studio :

Adresse complète :

.....

Tél :

E-mail :

Site internet :

Adresse de facturation (si différente) :

.....

Numéro de TVA :

- ☐ certifie sur l'honneur que je suis établi.e en Wallonie ou à Bruxelles.
- ☐ marque mon accord pour participer à cette manifestation, selon les conditions précisées, en cas de sélection définitive par WBDM
- ☐ m'engage à acquitter, dès réception de la facture qui me sera adressée ultérieurement, un droit de participation (forfait de base) à cette manifestation, dont le montant s'élève à
 - ☐ 1.000 € HTVA pour les entreprises de moins de 10 personnes (ETP)
 - ☐ 1.600 € HTVA pour les entreprises entre 10 et 49 personnes (ETP)
 - ☐ 2.200 € HTVA pour les entreprises entre 50 et 249 personnes (ETP)
 - ☐ 4.000 € HTVA pour les entreprises de 250 personnes (ETP) et plus

Le remboursement de ce montant ne sera possible que dans les situations visées à l'article 3.2.4. des « Conditions de participation WBDM – Stand collectif en UE »

- ☐ donne explicitement l'autorisation à l'AWEX/WBDM de publier les photos transmises dans le cadre de cette action (sur les canaux de communication de WBDM et Belgium is Design).

Date :

Signature :